

2 rue du Professeur Marion – 21000 DIJON

# DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION d'ÉDUCATEUR SPECIALISE Formation Continue (salarié, CPF de transition ...) Formation Initiale (étudiant, demandeur d'emploi,...) Formation Initiale via le Contrat d'Apprentissage

Civilité : Monsieur Madame	Photographie Récente				
NOM d'Usage :	——				
(en capitale d'imprimerie)					
Nom de Naissance :					
Prénoms :					
Date de naissance :// Lieu de naissance : Dpt :					
Nationalité :					
Adresse personnelle :					
Téléphone : Portable :					
Mail : N° de Sécurité Sociale :					
Avez-vous une reconnaissance RQTH ?					
N° INE (Identifiant National Etudiant) : ce numéro est précisé sur votre relevé depuis 1995 :	e notes au baccalauréat				
1. VOTRE SITUATION PERSONNELLE					
Situation de famille : Personnes à charge : oui	non				
Permis de conduire :  oui  non Véhicule : oui non Langue(s) autre que le français :					
Diplôme :					
BEP : Précisez :					
CAP : Précisez :					
Baccalauréat <b>Général</b> : Précisez :					
Baccalauréat <b>Technologique</b> : Précisez :	_				
Baccalauréat <b>Professionnel</b> : Précisez :					
□ DEASS (Diplôme d'État d'Assistant Service Social)       □ DEEJE (Diplôme	d'État d'Éducateur Jeunes Enfants)				
☐ DEETS (Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé) ☐ DEFA (Diplôme d	d'État aux Fonctions d'Animation)				
□ DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation et du Sport) □ DEME (Diplôme	d'État de Moniteur Éducateur)				
☐ VAP IRTESS ☐ Autre : Précisez :					

# 2. VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

(Merci de remplir uniquement la situation vous concernant : Formation Initiale, Formation Professionnelle Continue ou Formation en Apprentissage

Vous êtes en Formation Initiale (étudiant, demandeur d'emploi):
Statut administratif :  Pour information, si vous avez travaillé vous avez la possibilité de vous inscrire à Pole-Emploi. Si vous souhaitez vous inscrire, vous devez le faire au minimum 1 semaine avant la rentrée à l'IRTESS
Demandeur d'Emploi : Identifiant Pole-Emploi (chiffre+lettre) :
Autre, Précisez :
OU
Nature du contrat de travail : 🗌 CDI 📉 CDD 🔲 Autre :
Vous êtes salarié du : 🗌 Secteur Privé 🔲 Secteur Public 🔲 Autre :
Organisme Employeur :
Adresse :
Nom du responsable (Président ou Directeur Général) :
Téléphone : FAX :
Mail :
Nom de la structure où vous travaillez :
Téléphone : FAX :
Mail :
Fonction Exercée par le candidat :
Référent professionnel du candidat durant la formation (NOM-Prénom, Fonction, Mail) :  NOM-Prénom Fonction Mail Téléphone
A qui doivent-être envoyés les courriers (NOM-Prénom, Fonction, Mail) :

Formation Continue : Précisez :		
		blic) : Précisez :
Autre: Précisez:		
_		
	ion, autorise	z-vous l'IRTESS à communiquer si nécessaire, vos l) à :
vos collègues de promotion ?	oui	non
vos intervenants?	oui oui	non
votre / vos terrain(s) de stage?	oui	non
conférences,). Il est donc importan intervenants et aux autres étudiants.  N° de CVEC (pour ASS-EJE-ES-ETS : su	t que votre ac Acceptez-vou r votre attesta	vent se dérouler de manière dématérialisée (visio dresse email soit communiquée aux formateurs, us ?  oui  non etion CVEC) :
3. AVANT L'ENTREE A L'IRTESS		
Avez-vous été inscrit(e) à l'Université	de Bourgogn	e (UB) ?
Si oui, précisez le domaine de format	ion :	
Si oui, précisez votre numéro étudiar	nt UB :	
·		
Allègement de formation :	oui	non
Si oui, motif :	☐ VAE	Date du jury VAE :
	☐ Diplôme	ou formation antérieure :
Dispense de formation :	oui	non
Si oui, motif :	☐ VAE	Date du jury VAE :
	<u> </u>	ou formation antérieure :

# RAPPEL des conditions d'accès à la formation :

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Être titulaire du baccalauréat ;
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4;
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les candidats admis sous condition de l'obtention d'un diplôme à la session de juin (baccalauréat, DAEU...) devront impérativement adresser une copie de l'attestation provisoire de réussite à cet examen conformément au calendrier d'inscription.

L'admission est prononcée pour la rentrée de l'année en cours.

Aucun report n'est envisageable sauf dérogation exceptionnelle et dûment justifiée, laissé à l'appréciation du centre de formation au vu des motifs invoqués par le candidat et du nombre de places disponibles ou agréées.

Extrait de l'article D612-1-9 : « <u>Le candidat qui ne respecte pas le délai d'inscription administrative</u> ou ne se présente pas, sans justificatif valable, le jour de la rentrée fixé par l'établissement <u>est réputé avoir renoncé à la procédure d'admission.</u> »

Je, soussigné(e)	_ en formation <b>Educateur Spécialisé,</b>	certifie exactes
les données mentionnées dans ce dossier.	·	

# Informations concernant le traitement de vos données personnelles

Les informations que vous nous fournissez dans ce formulaire seront enregistrées dans un fichier informatisé par Léa CHAUVEL-DUMONT et Laïla KELATI, secrétaires sélection et vie étudiante.

Nous les utilisons dans le respect de la réglementation RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Nous avons pour objectif d'assurer le bon déroulement du process administratif et pédagogique pour les candidats aux épreuves d'admission, assurer le suivi des pré-inscription des candidats aux sélections, permettre aux candidats aux sélections de s'inscrire, suivre les candidatures (dossier, statut, épreuves, résultats, entrée en formation...), vérifier la complétude des dossiers et enregistrer les paiements, transmettre les documents nécessaires à la réalisation des épreuves, enregistrer les notes aux épreuves et permettre le classement des candidats (établissement des PV des commissions d'admissibilité et d'admission, et des listes de classement), permettre aux admis de s'inscrire en formation (transmission du dossier d'inscription administratif), assurer le suivi administratif des entrants en formation (évolution des listes : confirmations, désistements, démissions, reports...), transmettre les données au secrétariat de filière et VE (également accessible par l'équipe pédagogique), réaliser les statistiques.

L'IRTESS possède un système sécurisé conforme à la RGPD ci-après le lien pour consulter notre <u>charte</u> <u>informatique</u> ainsi que notre <u>politique de confidentialité</u>.

Nous ne partagerons ces informations qu'avec les personnes concernées suivantes : corps pédagogiques, services administratifs de l'IRTESS, financeurs en fonction de votre statut (Région, OPCO, Pole emploi etc.)

Vos données seront conservées pendant 10 ans.

Vous avez le droit d'accéder à vos données, de les corriger, de demander leur suppression ou de limiter leur utilisation. En fonction de la base légale du traitement, vous pouvez également retirer votre consentement, vous opposer au traitement de vos données ou demander leur portabilité.

Il est important de comprendre que si vous décidez de ne pas consentir au traitement de vos données et au partage de vos données par l'IRTESS (Institut Régional de Travail Social), cela aura des conséquences sur notre capacité à remplir nos obligations légales. Voici les possibles conséquences :

- 1. Refus d'inscription : Dans certains cas, le consentement au traitement des données peut être une condition préalable à votre inscription en formation. Si vous refusez de donner votre consentement, il se peut que l'établissement de formation soit contraint de refuser votre inscription.
- 2. Limitations des services : En refusant le traitement de vos données, vous pourriez être confronté à des limitations dans l'accès à certains services ou fonctionnalités liés à votre formation. Par exemple, il se peut que vous ne puissiez pas accéder à certaines ressources en ligne, recevoir des communications importantes ou participer à des activités spécifiques.
- 3. Difficultés de communication : Le partage des données peut être nécessaire pour communiquer avec d'autres parties prenantes impliquées dans votre formation, telles que les formateurs, les administrateurs ou les collègues. En refusant le partage de vos données, vous pourriez rencontrer des difficultés pour établir des contacts ou échanger des informations pertinentes avec ces parties prenantes.

Il est essentiel de noter que les conséquences précises peuvent varier en fonction des politiques spécifiques de l'IRTESS et des exigences légales en vigueur. Nous vous encourageons à consulter les informations fournies par l'IRTESS et à poser des questions supplémentaires pour obtenir une compréhension approfondie des implications de votre décision de consentement.

Les données collectées par notre organisme de formation ne sont pas transférées à l'étranger, sauf dans le cadre de la mobilité réglementée conformément aux dispositions de la réglementation RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Pour en savoir plus sur vos droits, consultez le site <u>www.cnil.fr</u>.

Si vous souhaitez exercer ces droits ou si vous avez des questions concernant le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données : Mme Dounia PIEGAY dpd@irtess.fr 03.80.72.64.37

Si vous estimez que nous ne respectons pas vos droits en matière de protection des données, vous avez le droit de déposer une réclamation auprès de la CNIL.

☐ J'ai lu et j'accepte les conditions de traitement de mes données.

# ADRESSES MAILS DE VOS CONTACTS IRTESS: LKELATI@IRTESS.FR ET SELECTION@IRTESS.FR

# **DOCUMENTS A INTÉGRER AU DOSSIER**

# A téléverser avec ce dossier rempli informatiquement :

### **Pour tout le monde :**

- Ce dossier rempli informatiquement (n'oubliez pas de cocher la case sur les conditions de traitement de vos données)
- <u>L'attestation d'admission</u> (pour les candidats ayant accepté la formation sur Parcoursup) **ou** l'attestation de désistement ou de non-inscription (pour les candidats directement inscrits sur le site Internet de l'IRTESS) téléchargeable sur
  - https://dossierappel.parcoursup.fr/Candidat/authentification
- L'attestation d'acquittement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), à demander sur <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">https://cvec.etudiant.gouv.fr/</a> (100€, les salariés ne sont pas concernés)
- La copie de votre pièce d'identité à jour (Passeport ou carte d'identité)
- 1 photo d'identité récente scannée au format JPEG, TIFF... (en plus de celle déjà intégrée à ce dossier)
- Frais d'inscription : début septembre, un mail vous sera envoyé pour le paiement sécurisé par carte bancaire des 170 € (Hors Candidats Salariés, apprenti...)
- Frais de scolarité : début octobre et début décembre, un mail vous sera envoyé pour le paiement sécurisé par carte bancaire des 350 € (paiement en 2 parties : 175€ début octobre et 175€ début décembre 2023) (Hors Candidats Salariés, CPF de Transition, apprenti, ...)
- 1 extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois, à demander sur Internet via le Téléservice :
  - https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml
- Les scans de vos diplômes ou attestation VAP
- Votre Curriculum Vitae (CV)
- Certificat MDPH (le cas échéant)
- Acceptation des règlement, chartes et utilisation de l'Image, rempli et signée, https://www.irtess.fr/documents-dinscription/

# Pour les salariés, CPF de transition, apprenti, ...:

- Attestation CFA pour apprenti
- Attestation de prise en charge financière de l'employeur ou de la CPIR
- Attestation ou certificat de travail